

Une invasion de guidons
L'Etat décrit à quelles conditions il tolère la présence de motos sur les trottoirs. En rupture avec le droit fédéral, cette ligne n'est pas suivie par la police cantonale et fâche des associations. LAURENT GUIRAUD

encore des poteaux de tram. On devra bientôt mettre les piétons sur la chaussée, pour autant qu'on en ait retiré les voitures! En outre, la marge de 1,5 mètre est insuffisante pour que deux personnes chargées ou munies d'une poussette puissent se croiser. Les normes destinées aux urbanistes préconisent plutôt 2,2 mètres.»

François Membrez prend le contre-pied. «Au vu de la pénurie de stationnement qui est criante, ces critiques sont délirantes et la tolérance relève d'un bon sens élémentaire, argue le président du TCS. On estime qu'il y a une case destinée aux deux-roues motorisés pour dix motos ou scooters qui sont immatriculés à Genève ou qui s'y rendent!»

Quant au lobby CI-Motards, il se félicite de la politique menée à Genève. «Si Luc Barthassat a beaucoup fait pour les deux-roues motorisés, c'est qu'il promet une amélioration globale de la mobilité, estime Bernard Niquille, président. Un scooter prend deux fois moins de place qu'une voiture!»

Des amendes par milliers tout de même

La tolérance conditionnelle des motos et scooters sur les trottoirs n'est pas une idée de Luc Barthassat: elle figurait déjà, avant son élection, dans le contrat de prestation déposé au parlement par le précédent Conseil d'Etat, en juin 2013, pour encadrer l'activité de la Fondation des parkings, l'entité qui est chargée de surveiller le stationnement dans les principales zones urbaines du canton. Mais il est inédit que l'Etat expose ainsi au grand public sa pratique.

La tolérance officielle n'est pas dénuée de risque pour l'usager, apprend-on en coulisses. Un motard qui se parquerait en laissant un espace suffisant pourrait être puni si le passage est réduit en deçà du minimum par l'arrivée d'un autre engin. En effet, l'agent ignore qui est arrivé avant l'autre...

Alors, des bûches pleuvent-elles sur les motos qui s'étalent excessivement sur les trottoirs? La Fondation des parkings ne tient pas de statistiques sur ce cas de figure précis. Selon ses chiffres, les deux-roues motorisés font l'objet de quelque 12 000 amendes d'ordre par an dans le canton, soit 3,4% des 350 000 qui sont infligées à tous les types de véhicule. La police municipale de la Ville, qui n'a plus la surveillance du parking comme mission prioritaire mais applique la même tolérance que l'Etat, parle d'une centaine d'interventions par an, quand il y a un manifeste danger potentiel pour les autres usagers.

La police cantonale reste inflexible

Par contre, les mœurs tolérantes du département de Luc Barthassat n'ont pas séduit le ministère voisin de la Sécurité, que chapeaute son collègue Pierre Maudet. En effet, la police cantonale estime que Genève n'a «pas de marge de manœuvre» par rapport à la législation fédérale. «Les policiers continueront d'appliquer la loi, comme elle l'a été jusqu'à aujourd'hui», précise donc Silvain Guillaume-Gentil, au nom des forces de l'ordre cantonales. Lesquelles n'ont toutefois pas comme première tâche de traquer le stationnement indu.

Sans doute en raison de l'engorgement chronique de son réseau, Genève connaît une vogue du deux-roues motorisé qu'on ne retrouve pas dans une telle ampleur dans le reste du pays. On comptait 52 637 motocycles à la fin de 2016 dans le canton. En une décennie, cet effectif a bondi de 37,4% - une progression plus de deux fois forte que celle observée sur le plan suisse (+18,3%). En Ville, 8500 cases gratuites leur sont destinées dans la rue - dont un millier créées durant cette législature - ainsi que 900 payantes en ouvrage, un chiffre qui a gonflé d'environ 50% depuis 2014.

«L'Etat promeut les deux-roues motorisés au nom de la fluidité, en oubliant qu'ils créent des nuisances que l'Etat combat par ailleurs»

Lisa Mazzone
Présidente de la section genevoise de l'ATE et conseillère nationale des Verts



La tolérance de l'Etat envers les scooters suscite la polémique

Le parcage des deux-roues motorisés sur le trottoir peut être toléré à certaines conditions, détaille une brochure officielle. Laquelle agace les tenants de la mobilité douce. La police, elle, s'en distancie

Marc Moulin

C'est le genre de publicité qui déplaît à gauche. L'Association transport et environnement (ATE) va exiger par écrit du Conseil d'Etat le retrait d'un dépliant publié en août par le Département des transports à l'attention des motards et scootéristes, comme l'a révélé hier la RTS. Paru alors que le Canton lançait un test d'ouverture d'une voie de bus aux deux-roues motorisés, ce guide explicite aussi la tolérance dont ils jouissent pour stationner sur les trottoirs, pour autant qu'ils n'obstruent pas de vitrine, ne gênent pas d'autres usagers et laissent aux piétons un passage d'un mètre et demi. On le verra, la police cantonale n'est toutefois pas au diapason de cette pratique tolérante.

L'ATE légitime son ire par l'ordonnance fédérale sur la circulation qui réserve aux vélos le droit de parquer sur le trottoir, les autres véhicules ne pouvant s'y adonner qu'à de brefs arrêts (livraison ou dépose). Le tout toujours sous réserve d'un passage libre de 1,5 mètre de largeur. Président du TCS, François Membrez propose une autre lecture de la législation. «L'ordonnance dit que des signaux peuvent faire exception à l'interdiction de parquer sur les trottoirs, glose cet avocat. Ces signaux n'existant pas en Suisse, la tolérance cantonale en tient lieu.»

«Une terrible maladresse»

Tout faux, rétorque l'avocat spécialisé Jacques Roulet: «L'interdiction fédérale est claire et, si la tolérance genevoise me convient à titre personnel, je m'étonne que l'Etat l'explique dans une brochure, réagit-il. C'est un acte quasi légal, d'une terrible maladresse!»

«Il est institutionnellement inacceptable qu'une brochure officielle fasse la promotion d'un comportement illicite, s'insurge Lisa Mazzone, présidente de la section genevoise de l'ATE. Ce texte insiste sur les droits des motards sans guère évoquer leurs devoirs.»

Plus largement, celle qui est aussi conseillère nationale Verte accuse le ministre des Transports de se focaliser sur ses propres lubies de motard. «La mobilité est calibrée sur les deux-roues motorisés: on leur ouvre les voies de bus, on leur crée des stationnements sur les espaces piétons, liste-t-elle. L'Etat les promeut au nom de la fluidité, en oubliant qu'ils créent des nuisances que l'Etat combat par ailleurs et ne sont intéressants en ville qu'à condition de contourner les règles, notamment en roulant

sur les voies cyclables. L'Etat devrait promouvoir le vélo électrique, vraie alternative à des scooters polluants et souvent plus bruyants qu'une voiture.»

Autre argument de la parlementaire: la nouvelle loi cantonale sur la mobilité - ce compromis que le peuple a plébiscité l'an dernier - privilégie le parking en souterrain pour les motos et les scooters, leurs séjours en surface étant souhaités de courte durée.

Un mètre et demi jugé très chic

L'invasion de motos sur les trottoirs ne passe pas inaperçue non plus chez Mobilité piétonne. «Cette tolérance est une aberration, juge Patrick Lacourt, président genevois. Alors qu'on dit vouloir inciter les gens à marcher, on fourre tout sur les trottoirs: des motos en stationnement, des pistes cyclables ou

● Le conseiller d'Etat chargé des Transports favorise-t-il trop les deux-roues motorisés dont il est adepte? Luc Barthassat (PDC) justifie sa politique.

Etes-vous trop tolérant en laissant les motos parquer sur les trottoirs?

Je reçois à ce sujet des critiques des Verts alors que la pratique a été instaurée par leur propre conseillère d'Etat, Michèle Künzler. On agit ainsi en attendant de créer davantage de cases pour les deux-roues motorisés - j'en ai fait réaliser plus de mille - ainsi que pour les vélos aussi, d'ailleurs.



Luc Barthassat
Conseiller d'Etat en charge des Transports

Il faut nous donner du temps. Mais tant qu'il n'y a pas de places en suffisance, on rappelle les tolérances qui sont appliquées. Il faut faire preuve de pragmatisme et de bon sens plutôt que d'entretenir cette incessante guerre des transports, même si je comprends bien que les semeurs de zizanie sont tentés de se

faire entendre à l'approche des élections.

L'Etat donne l'impression de favoriser des scooters et motos, qui sont souvent plus polluants et bruyants que des voitures!

Ceux qui se déplacent sur deux roues ne sont plus sur quatre. Les gens qui roulent à moto ou en scooter ont souvent abandonné une voiture qui prenait beaucoup de place en ville. Or les nouvelles motos ne polluent pratiquement plus. Des scooters électriques sont en train d'arriver sur le marché et nous

voulons d'ailleurs en mettre en libre-service.

Pourquoi ne pas promouvoir le vélo, propre et silencieux?

Mais c'est ce que je fais! J'ai par exemple négocié avec la Ville de Genève le fait que les cyclistes puissent emprunter certains itinéraires dans les parcs et je viens de supprimer des stationnements sur la route de Lausanne à Chambésy pour préserver la sécurité des vélos. Et moi-même, j'ai davantage circulé cette année sur l'un de mes quatre vélos que sur l'une de mes deux motos. M.M.